

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

30 MAI 2018

Direction générale de l'Aviation civile

Aix-en-Provence, le

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud-Est

Département surveillance et régulation

Division aviation générale et personnel navigant

Subdivision personnel navigant

AÉROCLUB DU HAUT COMTAT
ET DE LA RÉGION
Aérodrome de Valréas-Visan
1253 Chemin des Abeillers
84820 VISAN

à l'attention de
Monsieur MATHIEUX Jean-Luc

Nos réf. : DSAC - SE / DSR /AGPN-18-104

N° GED entrant : *Sort . 56545*

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jérôme Pirel

jerome.pirel@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : +33 4 42 33 11 91 - Fax : +33 4 42 33 79 58

Objet : Accusé de réception de déclaration de votre organisme de formation

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la déclaration de votre organisme de formation, Aéroclub du Haut Comtat et de la région, auprès de nos services.

Je vous indique que votre organisme est désormais enregistré sous le numéro **FR.DTO.0118** pour les formations conformes au règlement n°1178/2011 modifié :

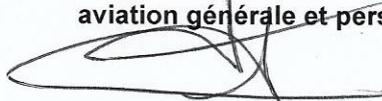
- LAPL (A) / PPL (A) formation théorique en e-learning,
- LAPL (A) formation pratique,
- PPL (A) formation pratique,
- Qualification de vol en montagne « roues »,
- Qualification de vol de nuit (A).

J'ai été informé que votre organisme proposera également la formation nationale suivante :

- Brevet de base avion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Raphaël Goriot
chef de la division
aviation générale et personnel navigant



PJ :

Copie à : Bertrand Brulé (PI PRO)

1, rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex 1
Tél : +33 (0)4 42 33 75 11

